VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. ST-PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCHANGE BANK versus PELICAN CRACKER FACTORY, No 84,837, COUR CIVILE DE DISTRICT.

JEUDI, 10 DECEMBRE 1908,

A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

311 Rue Baronne,

LA PLUS BELLE, LA PLUS MODERNE ET LA MIEUX INSTALLEE

FABRIQUE DE BISCUITS et de GATEAUX DE FANTAISIE

AU SUD,

Se Composant de TOUTE L'INSTALLATION de la susdite fabrique, avec toutes ses Machines, ses Accessoires, Fours, etc., conformément à un inventaire détaillé sur filière à mon bureau.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 19 octobre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée. Je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionné, comme suit à savoir

Cinq certaines lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Julie, Foucher (maintenant Constance) et St Joseph et désigné par les numéros huit, neuf, dix, onze et douze sur un plan fait par L. Brisgier, voyer général sous la date du 19 février 1836 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, alors un notaire en cette ville, et désignés par les mêmes numéros sur un devis par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 6 mai 1901 annexé à un acte pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 24 janvier 1906, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Magnolia par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 8 a une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121 7 2); le lot No 9 a une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10-5) sur la ligne le séparant du lot No 10, et sur la ligne du côté opposé qui le sépare du lot No 8 il y a une première profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121 7 2), à laquelle profondeur il s'allonge à un angle droit vers la rue St-Joseph quinze pieds cinq pouces et six lignes (15 5 6), de là il y a une autre profondeur de six pieds trois pouces et trois lignes (6 3 3) jusqu'à sa ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de neuf pieds six pouces et deux lignes (9 6 2). Les lots Nos 10 11 et 12 ont chacun une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10 5).

Aussi un morceau ou portion de terre contigu audit lot No 8 sur le côté vers la rue Julie, ayant une façade de dix pieds sur la rue Magnolia par une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121-7 2) et ses lignes parallèles, autrefois usé comme une allée sur dite emplacement, étant la même propriété acquise par la Pelican Cracker Company de Isidore Heckinger le 9 octobre 1906, enregistré C. O. B. 212 folio 228.

ECURIE

Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes avantages et prescriptions qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie Fulton et St-Thomas, St-André et Chippewa, lesdits lots ont originairement désigné par le numéro 36, et maintenant par le numéro 68, au dit lots est désigné par le numéro 27 d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette, daté juin 1847 et déposé comme plan No 50 du livre des plans No 2 de William Christ, arpenteur, un mètre de cette ville et mesurant trente deux pieds (32) de la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes (129 10 3) en profondeur entre lignes parallèles, et l'autre lot est désigné par le numéro 29 sur un plan dressé par C. A Heddin, ingénieur civile le 17 décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes (35 8 6) de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingts pieds (180) de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros et l'on dit qu'ils ont les mêmes mesures, sur un plan d'arpentage fait le 24 août 1904 par Alfred Théard, ingénieur civil, une copie duquel est annexé à un acte pardevant Fred. C. Marks, notaire, de cette date et portant à date du 6 septembre 1904.

Etant la même propriété acquise par achat de J. J. Drawe, enregistré dans le bureau des transferts livre 203 folio 7 et enregistré au bureau des hypothèques livre 744 folio 715.

Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse en briques à quatre étages rue Magnolia, courant à travers de la rue Constance, à la portée des "switch tracks" et tous les agréments et offrant une splendide occasion pour aide de manufacture.

Les machines contenues en ces lieux seront vendues avec la bâtisse, et consistent en quatre fours à cuire tout neufs, machines à vapeur, chaudières, pompes air compressor", chaudières en cuivre étoilées et toutes les installations complètes d'une boulangerie modèle et de haute classe.

L'écurie de la rue St-Thomas est centralement située, construite en briques, bien adaptée pour les nécessités d'une manufacture bien installée.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans, le portion du crédit devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur. L'assurance sur les améliorations de la propriété. La clause pour le paiement des honoraires d'avocat sur le montant du cas de procès ou de défaut sur les billets et toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

MM. Titche et Rogers, Parkerson Breuen & Brazeale, avocats pour le Receveur.
8 nov—8 15 22 29—déc 6 10

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Attrayant Couvert en Ardoises,

No 2320 RUE PALMYRE.

Mercredi, le 9 Décembre 1908, à Midi.

Successions de Owen (Eugène) Walsh & Mme Marcelia McConnell (non-obéissée.)

No 85,129-87,210—Cour Civile de District—Division C.

EN vertu d'un ordre de vente daté le 29 octobre 1908 à moi adressé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans l'affaire de la succession de Owen (Eugène) Walsh et de Mme Marcelia McConnell, veuve par premier mariage de Herman Gleistein et épouse par deuxième mariage de Eugène Walsh, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 11, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Banks, Tonti et Miro et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est pris au fond de la profondeur du lot désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, ancien voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cavilier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, acquise par Owen Walsh de Dan Dazet acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire daté le 18 juin 1887, enregistrée en le livre des transferts 126, folio 748.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et faire un dépôt de 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau du dit notaire, bâtisse Maison Blanche.

LIONEL M. RICAU Encanteur.

8 nov—8 15 22 29—déc 6 9

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIOREES DE VALEUR

DU PREMIER DISTRICT,

1201 et 1203 rue Fréret et 2519 rue Erato.

Succession de Mme Catherine Kelly, veuve d'Anthony Mackey.

No 87,097—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 902 rue Perdido—Il sera vendu, JEUDI, 3 Décembre 1908, à midi à la

BOURSE D'ENCAN DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE, ENTRE LES RUES UNION ET GRAVIER.

EN vertu de et conformément à un ordre daté du et signé le 28 octobre 1908 par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges servitudes et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet No 383, borné par les rues Fréret, Locust, Clio et Erato lequel terrain est désigné par le No 3 sur un plan de B. F. Nicholls arpenteur en date du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. Nicholls ancien notaire, et forme le coin des rues Fréret et Clio, et mesure d'après ledit plan, vingt neuf pieds, quatre pouces et trois lignes de façade à la rue Fréret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, et aussi une certaine langue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passage, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou en quelque sorte en faisant partie située dans le même district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle langue de terre est contigue au terrain No 3 et se compose d'une partie du terrain No 2, figurant sur un plan dressé par A. G. Blanchard, député voyer de la ville, daté du 17 janvier 1862; laquelle langue de terre mesure trois pieds de façade rue Fréret, du côté touchant au terrain No 3, par une profondeur uniforme de soixante trois pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété qu'avait achetée Mme Catherine Kelly, veuve d'Antoine Mackey, de l'association de Homestead du Peuple par un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 27 août 1895, enregistré dans le C. O. B. 167, folio 718.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Fréret et Clio, lequel lot est désigné par le numéro 3 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 29 décembre 1868, et, d'après quel plan, ledit lot mesure vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de face sur la rue Erato sur une profondeur de soixante quatre pieds entre lignes parallèles, et forme une partie de la subdivision des lots désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan de A. S. Phelps, voyer en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jesse Mosey, ancien notaire, et aussi une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle portion de terre est prise de et forme l'extrême arrière partie du lot désigné sur le numéro 13 sur un plan de A. S. Phelps, et mesure trente-deux pieds de large sur l'extrême arrière ligne la plus proche, et parallèle à la rue Fréret, trente-deux pieds sur la ligne de côté opposé courant parallèlement avec la rue Locust, et le séparant de la portion de face dudit lot original, et vingt six pieds sept pouces et deux lignes, courant parallèlement avec les rues Erato et Olio; ledit lot No 13 étant la portion décrite sur l'extrême arrière-partie, mesurant dans le principe, d'après ledit plan de Phelps, voyer, trente-deux pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 126 pieds, sept pouces et deux lignes. Etant la propriété acquise par feu Mme Catherine Kelly, veuve de Anthony Mackey, de la People's Homestead Association, par acte pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, le 19 septembre 1897, enregistré dans le C. O. B. 168, folio 72.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant; la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit sera représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et type hypothèque spéciale et privilège sur la propriété avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses de sécurité usuelles, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devant payer en sus de son enchère toutes les taxes surgis propriétés pour l'année 1908, et faiseur dépôt de 10 0|0 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour sceller la vente. Acte pardevant Ulysses Marinoni, Jr, notaire, aux frais des acquéreurs

1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété dans le Troisième District.

COTTAGE DOUBLE,

1940-1942 rue des Français,

Au coin de la rue Johnson.

Aussi, deux bâtisses à l'arrière faisant face à la rue Johnson.

Dans l'affaire de John Lacoste et al vs Andrew Schneider et al.

No 80 079—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—MARDI 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1908 et signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A dans le carré d'îlet No 972 borné par les rues Français, Johnson, (ci-devant Célestine), Tonte, (ci-devant Union) et Prieur (ci-devant Joséphine) sur un plan et certificat d'arpentage signé par D. Z. Seghers et fils, voyers, en date du 25 avril 1906 annexé à un acte passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 6 mai 1906 d'après lequel arpentage ledit terrain mesure 33 pieds, 7 pouces de façade rue des Français, sur une profondeur et façade rue Johnson de 81 pieds, 9 pouces, à lignes entre lignes parallèles. Il forme le coin des dites rues. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, 1940 1942 rue des Français, contenant de chaque côté 2 chambres, hangar, cuisine et cour.

2° Un certain morceau de terre contigu au précédent, désigné à l'arrière par la lettre C sur le plan sus mentionné et mesurant d'après ce plan 46 pieds, 1 pouce, 1 ligne de façade rue Johnson, sur 63 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations se composent de deux bâtisses en bois ayant environ 4 chambres et des bâtisses de dépendances.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste en billets des acquéreurs, payables en 1 et 3 ans de la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable annuellement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles comprenant le transfert de l'assurance, les honoraires d'avocat en cas de procès etc. Les acquéreurs, en outre, assumant les taxes pour l'année 1908 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payant le coût des actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire.

20 oct—30—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple de Valeur sur Deux Terrains,

1912 rue Foucher, entre les rues Dryades et Rampart,

A un jet de pierre de la Nouvelle Ecole Kruttschnitt

Cinq arpents de terre sur le L. & N. Railroad à la Station de Lee.

Succession de Mima Hill, veuve de Andrew W. Page.

No 87,375. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par J.&S. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 28 octobre 1908, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la moitié indivise d'intérêt dans les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Amelia, Dryades et Rampart désignés comme lots trois et quatre, îlet désigné par le numéro municipal 469 lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt huit (28') pieds de face à la rue Foucher sur cent (100') pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un devis annexé à un acte pardevant M. T. Dueros, notaire, le 24 mai 1906 Acquis le 9 mai 1898, enregistré au Bureau des Transferts, livre 170, folio 473. Les améliorations comprennent un cottage simple, 19 Lizrue Foucher, contenant deux chambres et cuisine, retiré de la banquette, près de l'école Kruttschnitt et toutes lignes de chaux.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé à la Station Lee, sur le L. & N. R. R., dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent de face sur ledit L. & N. R. R. sur cinq arpents de profondeur et enclavé ou dessus par des terres appartenant à Isaac Davis et ou-tessous par des terres appartenant à ou appartenant autrefois à Lafayette Louis, acquis le 17 juillet 1896, enregistré au le Bureau des transferts, livre 156, folio 552.

Conditions—Comptant. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

30 oct—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

Jeudi, 3 Decembre 1908.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Mme Sarah McDermott.

No 8680 — Cour Civile de District.

Le Magnifique Cottage Simple, No 2511 Rue Gravier.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 octobre 1908, je vendrai au moment et à l'endroit susmentionnés, la propriété suivante: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 3 de l'îlet No 44 sur un plan particulier déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'une plus grande portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en billets de lien de vendeur de l'acquéreur, avec intérêt au taux de sept pour cent de la date de la vente jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses de sécurité; l'acte de vente devant être passé pardevant M. Jas J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 pour cent au prix d'achat fait sur adjudication à

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Mes. McCloskey & Benedict, avocats.
1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Union Exchange Bank versus la Pelican Factory Company,

MARDI, 17 NOVEMBRE 1908, A 10 30 A. M.

No 84,837, COUR CIVILE DE DISTRICT

Dans l'Etablissement No 812 Rue Magasins,

16 Mules, 8 Chevaux, 5 Wagons Simples, 8 Wagons Doubles, 8 Wagons de Solliciteurs.

MEUBLES DE BUREAU, 2 BEAUX COFFRES-FORTS EN FER, 2 MACHINES A ECRIRE REMINGTON No 7, UN ADDRESSOGRAPH, 2 EVENTAILS SE FIXANT AU PLAFOND, BOX-SHOOKS, BOITES CONFECTIONNERES, PAQUETS RESTITUABLES, 110 SACS DE FARINE, EXTRAITS ESSENCES, ECHELLES DE NUMEROTATION, PULP-BOARD, PAPIER CIRE PAPIER DE DOUBLURE, GARTOBE, WEIGHT-STICKERS BOITES A ECHANTILLONS DE SOLLICITEURS, FANSTYLE, ET TOUS AUTRES ARTICLES NECESSAIRES ORDINAIREMENT TROUVES DANS UNE FABRIQUE DE PREMIER ORDRE.

CONDITIONS—COMPTANT. GEO. ST-PAUL, Encanteur, 137 Carondelet.
TITCHE & ROGERS, PARKERSON, BREUEN & BRAZEALE, Avocats du Receveur.
8nov—6 8 15 17

Friedrichs & Redersheimer.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune— MARDI, le 8 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 13 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 16 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon W. B. Sommerville juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues State, Preston et Annunciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'îlet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, aussi sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Piero Jr, notaire en cette ville, le 29 mars 1885, laquelle dite portion de terre en ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annunciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant nommé Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné dardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

Juge F. McGloin, avocat.
7 nov—7 8 15 23 29—déc 6 à date

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 3 DECEMBRE 1908.

Mme F. L. Leaumont et Als, B. Marquez et Als

Action en Partage.

No 87,036 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "C".

2 terrains rue St Pierre, entre les rues Marais et N. Villeré. Bornés par la Promenade Carondelet.

6 terrains dans le carré borné par les rues Français, Champs Elysées, Loi et Espérance.

16 terrains dans le carré borné par les rues Français, Loi, Touro et Dorgenois.

640 12|100 acres de terre de valeur dans les paroisses Tangipahoa et St Tammany.

Seront vendus à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à Midi.

Jugement signé le 23 octobre 1908, en Cour ouverte, par l'Hon. John St Paul, juge. Je, Pierre Gallagher, encanteur, dûment possesseur d'une licence, vendrai la propriété ci-après décrite, JEUDI, 3 décembre 1908:

Deux certains terrains situés dans le Second District de cette ville, carré d'îlet No 55, maintenant No 164, borné par la rue St Pierre, la Promenade Carondelet, les rues Marais et Villeré, sur un plan de L. H. Pilié, en date du 25 mai 1848, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville; lesquels terrains sont désignés par les Nos 4 et 5 et sont contigus l'un à l'autre, et mesurent en pieds américains, chacun, trente-deux pieds de façade rue St Pierre; trente-deux pieds deux pouces de façade sur la Promenade Carondelet sur une profondeur de l'une à l'autre desdites rues, comme suit: le terrain No 4, cent cinq pieds, cinq pouces, cinq lignes sur la ligne le séparant du côté de la rue des Marais, du terrain No 3 sur ledit plan; et le terrain No 5, cent sept pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain No 4, et cent dix pieds, cinq pouces et une ligne de l'autre côté, vers la rue Villeré.

Six terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 4, 5 et 6 dans le carré No 109 sur un plan d'Alion D Hémécourt, daté du 11 février 1848, et mesurant comme suit: Le terrain No 1 forme le coin des rues Français et Espérance, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue des Français sur cent six pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, et fait face rue Espérance; les terrains Nos 2, 3 et 4 chacun, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue des Français sur cent six pieds sept pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles; et les terrains Nos 5 et 6 chacun, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue des Français sur cent cinquante-quatre pieds six et deux huitièmes de pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Seize lots de terrain, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos I à 16 inclusivement, du carré d'îlet No 107, maintenant 1376, borné par les rues Français, Loi, Touro et Nord Dorgenois, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 12 juillet 1847, et déposé en l'étude de A. Dacosta comme plan No 46 du livre de plans No 5, lesquels lots mesurent suivant ledit plan comme suit: Lots Nos 1 et 2 chacun trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Touro, par cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 2 formant l'encoignure des rues Touro et Magistrate lots Nos 3 et 4 chacun trente pieds, onze pouces et deux lignes et demie de face à la rue Nord Dorgenois, par cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos 5 à 14 inclusivement chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue des Français par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 formant l'encoignure des rues Français et Magistrat, et le lot No 14 formant l'encoignure des rues Français et Loi; les lots Nos 15 et 16 ont chacun trente pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Loi par cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Section No 13 (maintenant section No 37) dans le lot de ville No 8 de la rangée No 9 Est et Section No 4 (maintenant Section No 43) dans le lot de ville No 8 de la rangée No 10 Est du Méridien de base, contenant six cent quarante 12|100 acres, située comme suit: Section No 13 (maintenant Section No 37) dans la paroisse de Tangipahoa, et contient quatre cent quarante-huit 46|100 acres, et Section No 4 (maintenant section No 43) dans la paroisse de St-Tammany, et contient cent quatre-vingt onze 66|100 acres; et étant le certificat No 382, dans le bureau de bte-Hélène et l'Etat de la Louisiane.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, ainsi que faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Jules F. Mennier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
has A. Butler, avocat.
nov—1 8 15 22 29—déc 3

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy vs James B. L. Mullen et Thos. J. Mullen.

No 82,843—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

POUR UN PARTAGE.

Vente de Propriété Foncière en la Paroisse St-Tammany, Lne.

Je, Auguste Huard, un encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu et la en Cour ouverte le 9 octobre 1908 et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1908, dans l'affaire ci-ceci, il sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 novembre 1908 à midi, à la Bourse d'Encan de Huard, No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière comme suit à savoir:

Deux lots de terre s'étendant et étant situés dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par Nos Deux et Trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta et mesurant en superficie, ledit lot No 2 quarante-sept et 50-100 acres (47 50-100 acres), et ledit lot No 3 quarante neuf 70-100 acres (49 70-100 acres), borné sur la gauche par les terres de Nina Parent et sur la droite par le lot No 4, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances. Le tout d'après un plan dressé par Mat Sew Dicks, voyer de la dite paroisse St-Tammany le 7 mai 1870, moins la propriété décrite comme suit, vendue à Edmond Barnes commençant à un point cinquante deux pieds (52 0" 0") sud-est en ligne droite du lot No Dix (10) jusqu'au rivière de la rivière Tchefuncta, de là dans une direction sud au long de ladite rivière audit point de la section dudit lot No 10 (10) sur la ligne de borne du nord, sept cent quatre-vingt-cinq pieds (785' 0" 00") à une ligne de borne ouest du lot quatre (4), de là dans une direction nord au long de ladite ligne de borne dudit lot quatre (4), cent cinquante pieds (150' 0" 0") de là dans une direction est sur une ligne droite à un point du commencement. La dite propriété étant comprise dans les lots Deux et Trois (2 et 3) d'après un jugement à conditions d'une moitié comptant et la balance en un an avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale portant 7 0|0 d'intérêt par an, 10 0|0 d'honoraire d'avocat en cas de procès; les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, ladite propriété étant plus complètement décrite sur un plan et voyer fait par Howard Burns, daté de ce jour de la paroisse St Tammany, daté le 1er octobre 1908 et enregistrée en l'affaire ci-dessus.

AUG. HUARD, Encanteur,
Bureau 239 rue Bourbon.
Voyez l'arpentage à l'encan.
18 oct—18 25—nov 1 8 15 22

Harry W. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION LITTERATEURS ET CONNAISSEURS!

BEAUCOUP DE JEUX ET DE LIVRES ET DIVERS VOLUMES DE VALEUR. Quelques uns sans autre édition en Louisiane et plusieurs copies "d'Editions Limitées". Aussi installation moderne d'électricité. Jolis meubles de Bureau, Instruments de chirurgie. A l'Encan au No 637 rue Canal, près de la rue Royale, MERCREDI, le 18 novembre à 10 heures a. m., précises.

Dans l'affaire de la Succession du Dr Waldemar Bille, No 87,691 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour ci-dessus, daté et signé Nouvelle-Orléans 4 novembre 1908, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, Je procéderai de vendre à l'enchère publique, d'après l'inventaire enregistré tout les effets mobiliers ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant. Sans limite.

Un catalogue de la collection de livres de valeur ci-dessus sera envoyé par la poste sur demande aux acheteurs en perspective.

HARRY W. FITZPATRICK.
Encanteur, Bureau 316 rue Carondelet.
6 nov—6 8 15 18

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de deux lots de terre de valeur dans le Sixième District, bornés par la rue Audubon, le Place Audubon, les rues Jeannette, Birch et Green, dans l'affaire de Mme Rose Omner, épouse de Tony Bernucci et a've les mineurs Frances et Anne Omner. Numéro 87,011, Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. Division E. Par Ramsey & O'Neal, Cicero A. Ramsey, encanteur bureau 340 rue Carondelet—MARDI, 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu en pleine cour le 13 octobre 1908, et signé le 19 octobre 1908, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain îlet situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet No 28 et borné par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Wandorf ou Birch et Berne ou Green.

Le tout d'après un plan d'arpentage de D. E. Séghers & fils, daté du 21 oct. 1908.

Les propriétés ci-dessus en question sont situées dans une partie du Sixième District qui grandit rapidement, étant bien située et convenables pour le plaisir de constructeur, le spéculateur-constructeur qui cherche un home.

Conditions—1|3 en plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste devant être représenté par des billets de l'acquéreur de montants égaux payables en un, deux et trois ans après leur date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les frais de ces deux actes de vente pardevant Ernesto Viterine, notaire, et fera un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Richard et Vitrine avocats.
25 oct—25—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradfoot, veuve par le premier mariage de Joseph Pagand et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908, pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de